BUREAU VERITAS

4 AVENUE DE BRUXELLES
68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
06 28 58 83 47

aurelien.breyer@bureauveritas.com

QUARTIER CHASSEPOT
LIEU DIT VILLAGE
67190 GRESSWILLER

Réf. client : 23775503 MINISTERE DE LA DEFENSE
Rapport N° : 23775503/1
Rapport établi le 08/01/2025

A l'attention de M. CAGNON

Diagnostic relatif à la gestion des Produits Equipements, Matériaux et Déchets (PEMD) issus de la démolition ou rénovation significative d'un bâtiment

Lieu d'intervention :	BATIMENT 003 / 038				
Adresse :	**QUARTIER CHASSEPOT LIEU DIT VILLAGE 67190 GRESSWILLER**				
Parcelle (s) cadastrale (s)	N.C.				
Date du constat :	06/01/2025				
En présence de :	CAGNON VALENTIN				
Désignation de la compagnie d'assurance :	MSIG	F210.16.0414	Désignation de la compagnie d'assurance :	MSIG	F210.16.0414

Opérateur de repérage :	**BREYER AURELIEN**	Signature	

Copyright Bureau Veritas 09/2013

Sommaire

1. PREAMBULE 3

1.1. Rappel des étapes de la mission 3
1.2. Textes de référence 4
1.3. Identification du maitre d'ouvrage de l'opération de démolition ou de rénovation significative 4
1.4. Identification du diagnostiqueur et de la personne morale 4
1.5. Localisation de l'opération 7
1.6. Description du bâtiment à démolir ou objet de rénovation significative 7
1.7. Principes constructifs et de cloisonnement du bâtiment : 8
1.8. Vices et désordres apparents 8
1.9. Documents examinés 9
1.10. Ecarts au décret suivant la liste des éléments à fournir : 9
1.11. Locaux ou parties de locaux non visités 10
1.12. Indications relatives aux possibilités et recommandations de réemploi 10
1.13. Indications relatives aux priorités de gestion et de valorisation des déchets 10
1.14. Conditions techniques et économiques 11
1.15. Etude et diagnostics complémentaires à réaliser 11

2. SYNTHESE 12

2.1. Tableaux de synthèse Statut Réemploi des produits, matériaux, équipements du bâtiment 12
2.2. Tableaux de synthèse Statut de déchets des produits, matériaux, équipements du bâtiment 13
2.3. Tableau de synthèse des Mobiliers et Divers équipements liés à l'usage et l'occupation du bâtiment 20
2.4. Tableau de synthèse des déchets résiduels 20
2.5. Répartition des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative par catégorie et filière 21
3.3 Identification des filières régionales de gestion des déchets issus de la démolition 22
3.4 Introduction du Schéma d'Organisation et de Gestion et d'Elimination des Déchets (SOGED) 24

3. ANNEXE 1 : PLANS DU BATIMENT 25

4. ANNEXE 2 : FILIERES POSSIBLES DE TRAITEMENT DES DECHETS 29

5. ANNEXE 3 : ACTEURS DU REEMPLOI..... 30

1. PREAMBULE

1.1. Rappel des étapes de la mission

ETAPE 1 : ETUDE DOCUMENTAIRE

Examen des documents transmis par le maître d'ouvrage, permettant d'identifier les matériaux constitutifs du bâtiment à démolir ou objet de la rénovation significative.

ETAPE 2 : REALISATION DES REPERAGES SUR SITE

Visite exhaustive des locaux rendus accessibles.

Les locaux ou parties inaccessibles lors du diagnostic (serrure fermée, accès impossible, zone dangereuse, squat…) ou encore en exploitation et ne pouvant être diagnostiqués seront exclus du diagnostic.

Les différentes natures de matériaux visibles seront identifiées et repérées.

ETAPE 3 : REALISATION DU DIAGNOSTIC ET REDACTION DU RAPPORT

Le diagnostic comprend :

- l'estimation de la nature, de la quantité et de la localisation des produits, équipements matériaux et déchets constitutifs des bâtiments ainsi que de leur fonction,

- l'estimation des déchets potentiellement générés par ces produits, matériaux et équipements avec l'indication de la classification du déchet conformément aux dispositions de l'article R. 541-7 du code de l'environnement :

- l'estimation des déchets résiduels issus de l'usage et de l'occupation des bâtiments ;

- l'estimation de l'état de conservation des produits, matériaux et équipements ;

- l'indication sur les possibilités de réemploi sur le site de l'opération, sur un autre site ou par l'intermédiaire de filières de réemploi, notamment les filières locales ;

- l'estimation de la nature et de la quantité des produits, matériaux et équipements qui peuvent être réemployés;

- à défaut de réemploi, les indications sur les filières de gestion et de valorisation des déchets, notamment les filières locales, en vue, par ordre de priorité décroissante, de leur réutilisation, leur recyclage ou une autre valorisation matière, leur valorisation énergétique ou leur élimination ;

- l'estimation de la nature et de la quantité des produits, équipements, matériaux et déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative pouvant être réutilisés, recyclés, valorisés sous forme matière ou en vue d'une production d'énergie ou éliminés ;

- les indications sur les précautions de dépose, de stockage sur chantier et de transport de ces produits, équipements, matériaux et déchets ainsi que sur les conditions techniques et économiques prévues pour permettre leur réemploi, leur réutilisation, leur recyclage ou une autre valorisation matière, leur valorisation énergétique ou leur élimination.

En cas de vices ou de désordres apparents du bâtiment, le diagnostic fournit des indications sur les précautions de démolition ou de rénovation.

1.2. Textes de référence

Ce diagnostic est réalisé par rapport aux référentiels suivants :

- Articles L126-34 à L126-35, R126-8 à R126-14 du Code de la Construction et de l'habitation (créés par le décret n°2021-872 du 30 Juin 2021 recodifiant la partie réglementaire du livre1er du Code de la Construction et de l'Habitation et fixant les conditions de mise en œuvre de solutions d'effet équivalent.
- Arrêté du 26 mars 2023 relatif au diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de catégories de bâtiments et abrogeant l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif au diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments
- Arrêté du 26 mars 2023 portant autorisation d'un traitement de données à caractère personnel relatif à la gestion des produits, équipements, matériaux et déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de catégories de bâtiments dénommé «plateforme PEMD»

1.3. Identification du maitre d'ouvrage de l'opération de démolition ou de rénovation significative

Société : MINISTERE DE LA DEFENSE

Adresse : Quartier CHASSEPOT - Lieu-dit VILLAGE - 67190 GRESSWILLER

Nom du contact : M. CAGNON VALENTIN

Tel : 0390233658
Fax : /
Mel : valentin.cagnon@intradef.gouv.fr

1.4. Identification du diagnostiqueur et de la personne morale

Société : Bureau Veritas Exploitation
Coordonnées : BUREAU VERITAS EXPLOITATION ZAC PARC DES COLLINES 4 AVENUE DE BRUXELLES 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
Nom de l'intervenant : AURELIEN BREYER

Nom de la compagnie d'assurance : MSIG
Contrat : F210.16.0414 valable jusqu'au : 31/12/2025

Allianz

Attestation d'Assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE** - Succursale en France - 1 Cours Michelet – CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, (« la Compagnie ») certifions par la présente que la société :

Bureau Veritas S.A.
Immeuble Newtime - 40/52 boulevard du Parc
FR - 92200 Neuilly sur Seine

agissant tant pour son compte que pour le compte de sa filiale,

Bureau Veritas Exploitation S.A.S.
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

a souscrit auprès de notre compagnie la police n° **FRL001575** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités garanties et notamment :

Missions travaux :

- Repérage amiante avant travaux / démolition (tout domaine d'activité)
- Mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Examen visuel des surfaces traitées (tout domaine d'activité)
- Repérage du plomb avant travaux (tout domaine d'activité)
- Diagnostic des produits, équipements, matériaux et déchets (tout domaine d'activité)
- Etat parasitaire
- Etat relatif à la présence de termite
- Diagnostic mérule

Missions exploitation :

- Repérage amiante pour intégration aux documents de traçabilité et de cartographie amiante (pour DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Création ou mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Diagnostic radon
- Diagnostic technique global
- Diagnostic accessibilité

Missions transaction / location :

- Repérage amiante pour établissement du constat vente
- Constat des risques d'exposition au plomb
- Etat relatif à la présence de termite
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Mesurages Carrez - Boutin
- Etat des risques

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire *FR*
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

www.agcs.allianz.com

Allianz

Autres missions :

- Assistance technique amiante et plomb
- Prélèvement et analyse de matières dangereuses

Il est précisé que SONT EXCLUS LES DOMMAGES CAUSES PAR L'AMIANTE.

Période d'assurance : du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au- delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Le contenu de la présente attestation ne peut en aucun cas être considéré ou interprété comme dérogeant ou modifiant l'une des conditions ou dispositions de la police ci-dessus mentionnée.

Fait à Paris La Défense, le 7 janvier 2025.
Pour la compagnie

Allianz
Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
Cours Michelet
CS 30051
92076 Paris La Défense
487 424 608 RCS Nanterre

Signé par: Juliette Allavoine
E-mail: juliette.allavoine@allianz.com
Heure de signature: 07-01-2025 10:12:04
Adresse IP: 149.161.232.110

1.5. Localisation de l'opération

Adresse du chantier : QUARTIER CHASSEPOT GESSWILLER (67)

N° parcelle(s) cadastrale(s) : 433

1.6. Description du bâtiment à démolir ou objet de rénovation significative

- ➔ Travaux envisagés : Démolition de la zone tertiaire sur 2 étages
- ➔ Démolition du murs C.F. central et des bureaux modulaires (023 / 026 / 027)
- ➔ Création mur coupe-feu de 2h en façade nord, en façade est et au milieu du bâtiment avec dépassement d'un mètre en toiture (et réalisation de fondations par pieux pour ce dernier)
- ➔ Isolation des murs par l'intérieur
- ➔ Création d'une zone tertiaire de 360 m² sur deux étages
- ➔ Remplacement des aérothermes à gaz par des aérothermes à eau (mise en place de pompes à chaleur)
- ➔ Remplacement des portes C.F.
- ➔ Dépose et remplacement des fenêtres simple vitrage du magasin 016

: selon mail du 20/12/2024 de M. CAGNON VALENTIN.

Année de construction du bâtiment : environ 1940

Surface cadastrale : N.C.

Type de bâtiment : Bâtiment militaire

Activités successives : Bâtiment militaire (entrepôt)

Surface de plancher : 9800m²

Principe constructif et cloisonnement du bâtiment : Bâtiment avec murs en agglo et briques / poteaux et charpente métallique. Bardage métallique présent par endroits en façade / toiture terrasse avec étanchéité goudronnée Cloison intérieure en plâtre / bois / agglo.

1.6.1. Conditions d'occupation du site

	OUI	NON	Commentaires
Site occupé	X		Présence de mobilier et de racks qui seront déplacés lors des travaux
Site non occupé			
Site occupé partiellement			
Friche			

1.6.2. Contexte du diagnostic

Date permis de construire : 1940
Date autorisation de travaux : N.C.

	Année de construction	Bâtiment occupé	Bâtiment non occupé	Bâtiment sinistré	Surfaces de planchers	Type de bâtiment	Activités successives (1)	Lot cadastral
	1940	OUI	/	SO	Environ 9800 m²	ENTREPÔT	ENTREPÔT / BUREAU	433

Siège d'une utilisation d'une ou plusieurs substances classées comme dangereuses en application de l'article R.4411-6 du code du travail.
Siège d'un stockage d'une ou plusieurs substances classées comme dangereuses en application de l'article R.4411-6 du code du travail.
Siège d'une fabrication d'une ou plusieurs substances classées comme dangereuses en application de l'article R.4411-6 du code du travail.
Siège d'une distribution d'une ou plusieurs substances classées comme dangereuses en application de l'article R.4411-6 du code du travail.

1.7. Principes constructifs et de cloisonnement du bâtiment :

Nb d'étage en vide sanitaire : 1
Nb d'étage en superstructure : 2
Type de fondation : semelle ponctuelle (hypothèse)
Cuvelage étanche : sans objet
Type de cloisonnement : parpaing, bois et BA13
Stabilité au feu (réglementation incendie) : création de murs coupe-feu et remplacement des portes C.F.
En zone sismique (1à 5) : niveau 3
Traitement biocide : non communiqué
Autres : néant

Nota : Dans le cas de fondation ou d'éléments de structure enterrés, l'appréciation des quantités de matières ainsi que leur nature ne peuvent être appréciés sans la remise des éléments du dossier de recollement attesté comme sincère.

1.8. Vices et désordres apparents

Bureau Veritas réalise le diagnostic PMD sans réaliser de sondage relatif à la solidité de l'ouvrage. A ce titre, il est considéré :

- Le désordre apparent du bâtiment est celui qui est décelable par constat visuel et au moment de la prestation.
- Un désordre est qualifié de « vice apparent » lorsque l'opérateur peut en connaitre et en mesurer toutes les conséquences par constat visuel.

1.8.1. Informations relevées dans les rapports mis à disposition par le maître d'ouvrage

Etat de dégradation du bâti identique au CREP	OUI	NON	Localisation
Les locaux présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré(e)		NON	
Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures ou de ruissellement ou d'écoulement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce		NON	
Les locaux présentent des moisissures ou de nombreuses taches d'humidité		NON	

1.8.2. Informations relevées lors de la visite de reconnaissance du site

	OUI	NON	Localisation
Escalier instable		NON	
Elément de structure endommagé		NON	
Effondrement plancher		NON	
Fissure profonde ou indicateur de fissure		NON	
Inondation de parties de bâtiments		NON	
Locaux ou parties inaccessibles		NON	
Mesures compensatoires en place (Etaiement, remblaiement, soutènement en place, pompage…)		NON	

1.8.3. Précautions de démolition ou de rénovation significative

Dans le cadre de la prévention des risques professionnels, des mesures conservatoires sont à mettre en œuvre et à évaluer par les entreprises en charge du marché de travaux de dépose ou de démolition.

1.9. Documents examinés

Objet	Emetteur	Référence - date	Commentaire
DOE démolition			
Diagnostic de pollution de sol			
Diagnostic amiante avant travaux	BUREAU VERITAS M. BOITEUX	23221800/S5/8/AM-RTV_V1 Rédigé le **:** 23/12/2024	Absence d'amiante dans le bâtiment (portes C.F. restant à investiguer)
Diagnostic plomb avant travaux	BUREAU VERITAS M. BOITEUX	23221800 Rédigé le : 14/11/2024	Présence de peinture au plomb > 1mg/cm² dans le bâtiment
Plan topographique et foncier			
Photos du site			

Il est à noter, que pour le plomb, nous prendrons le seuil de 1 mg/cm² fixé par le code de la santé Publique, pour quantifier les déchets dangereux.

1.10. Ecarts au décret suivant la liste des éléments à fournir :

Plan des bâtiments à démolir ou objet de la rénovation significative	Fourni
DOE de la construction à démolir et fiches descriptives des matériaux	Non fourni
Historique d'occupation des locaux (activités, équipements)	Non communiqué
Si ICPE : Mémoire de cessation d'activité	Sans objet
Diagnostic amiante avant travaux y compris de démolition	Fourni
Diagnostic plomb avant travaux y compris de démolition	Fourni
Diagnostic termites	Non concerné
Diagnostic Etat Parasitaire	Sans objet
Diagnostic de pollution des sols	Non communiqué
Arrêté municipal pris en application de l'article L126-7	Non précisé
Tous documents de travail et informations nécessaires à la bonne exécution de ce diagnostic	Sans objet

1.11. Locaux ou parties de locaux non visités

Zone ou local	Motif de non-visite	commentaire
SANS OBJET	/	/

1.12. Indications relatives aux possibilités et recommandations de réemploi

L'estimation de la possibilité de réemploi ne préjuge en rien de la performance intrinsèque d'un objet. L'évaluation de sa performance après dépose demeure de la responsabilité de l'acteur en charge de la mise à disposition de l'objet en vue de son réemploi.

Indications relatives aux informations à corréler pour le réemploi	Les produits, matériaux ou équipements possèdent :						
	Même historique PC ou demande de travaux	Même historique de marque de valorisation de bâtiment	Même historique de marque de valorisation en tant qu'objet.	Bon état apparent avant dépose, intégrité	Bon état sanitaire (Polluants : Amiante, Plomb, Traitement de bois)	Présence apparente des éléments utiles au fonctionnement	Durée de vie de référence en cours
Possibilités de réemploi sur le site de l'opération	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Possibilités de réemploi sur un autre site	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Possibilités de réemploi par l'intermédiaire de filières de réemploi	oui	Sans objet	oui	oui	oui	oui	oui

1.13. Indications relatives aux priorités de gestion et de valorisation des déchets

Priorité de gestion et de valorisation après dépose ou déconstruction.	Recyclage		Valorisation matière		Valorisation énergétique		Elimination	
Ordre de priorité de 1 à 3 (1 étant la priorité à privilégier)	Dans le cas de la dépose	Dans le cas de la démolition	Dans le cas de la dépose	Dans le cas de la démolition	Dans le cas de la dépose	Dans le cas de la démolition	Dans le cas de la dépose	Dans le cas de la démolition
Les déchets inertes non dangereux monoflux sont réorientés de préférence	1	1	2	1	3	2	3	3
Les déchets inertes non dangereux en mélange de flux sont réorientés de préférence	1	1	2	1	3	2	3	3
Les déchets DEEE	1	1	1	2	3	3	3	3
Les déchets dangereux	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	1	1

1.14. Conditions techniques et économiques

En l'absence de dispositions réglementaires définies dans un arrêté d'application prévu à l'article R. 126.11 IV , l'estimation des possibilités de réemploi ou de réutilisation donne des indications techniques relatives aux précautions de dépose ainsi que des indications pour le transport et le stockage, les filières. Ces éléments contribuent à la mise à disposition d'indications technique pour apprécie l'approche économique associée aux actions de dépose ou démolition. Sur ces indications, le Maître d'Ouvrage pourra analyser puis chiffrer les orientations possibles dans le cadre de l'économie circulaire, des filières de réemploi ou de traitement des déchets.

1.14.1. Options de réemploi retenues par le maître d'ouvrage

Ces informations sont utiles pour les entreprises de démolition ou de déconstruction afin d'organiser la logistique des flux suivant le programme du maître d'ouvrage.

Option de réemploi	OUI	NON
Le maître d'ouvrage a informé le diagnostiqueur de sa volonté de réemploi sur le même site de l'opération.	X	
Le maître d'ouvrage a informé le diagnostiqueur de sa volonté de réemploi sur un autre site.		X
Le maître d'ouvrage souhaite être informé de la possibilité de réemploi par l'intermédiaire d'une filière de réemploi locale.	X	

1.14.2. Limites des indications relatives au réemploi

Les objets estimés pouvoir entrer dans le cadre du réemploi avant leur dépose devront faire l'objet d'une évaluation par un professionnel avant mise en œuvre sur un même site ou autre site du maître d'ouvrage.
Les équipements estimés pouvoir entrer dans le cadre du réemploi avant leur dépose nécessitent une révision avant mise en œuvre.
Les objets estimés pouvoir entrer dans le cadre du réemploi avant leur dépose ne peuvent être mis en œuvre que si l'historique résumé dans la fiche signalétique permet d'apprécier un contexte similaire.
Les objets avec un marquage de qualité et estimés pouvoir entrer dans le cadre du réemploi avant leur dépose ne peuvent être mis en œuvre uniquement dans les conditions décrites dans le rapport d'essais.
Le réemploi d'Eléments Structuraux (ES) en zone sismique doit faire l'objet d'un diagnostic sismique.
Le réemploi d'Eléments Non Structuraux (ENS) en zone sismique que pour les matériels prévus à ce cas de mise en œuvre.

1.15. Etude et diagnostics complémentaires à réaliser

Compléter le diagnostic amiante avant travaux. (Voir réserves en annexe)

2. SYNTHESE

2.1. Tableaux de synthèse Statut Réemploi des produits, matériaux, équipements du bâtiment

Les quantités données sont des quantités estimées dans le cadre du présent diagnostic. En conséquence, celles-ci ne peuvent pas engager Bureau Veritas Exploitation pour l'établissement de devis de travaux de démolition.

Localisation		Description des Produits, Matériaux, Equipements						Quantification Valeur de référence (m3, m2, ml, U)		Etat de conservation		Indication de réemploi		
										Etat de conservation ou de fonctionnement estimé	Suspicion de substances dangereuse			
Bâtiment	Niveau	Catégories	Eléments d'ouvrage	Désignation de l'objet, Caractéristiques principales	Assemblage	Age du produit	Documentation dispo	Quantité	Calcul du poids	Neuf Bon Moyen Mauvais	OUI ou NON	Indication de dépose	Indication de réemploi	Indication de stockage et de transport.
38	RDC	1.4	Clôtures devant file poteaux nord	Grille acier				84 m²	0,84	MOYEN	NON	Dépose soignée par élément.	Filière de réemploi	Stockage sur palettes à l'abri des intempéries.

2.2. Tableaux de synthèse Statut de déchets des produits, matériaux, équipements du bâtiment

Les quantités données sont des quantités estimées dans le cadre du présent diagnostic. En conséquence, celles-ci ne peuvent pas engager Bureau Veritas Exploitation pour l'établissement de devis de travaux de démolition.

2.2.1. Déchets Inertes (DI)

Localisation		Description des Produits, Matériaux, Equipements			Description des déchets potentiels			Quantification Valeur de référence (m3, m2, ml, U)		Etat de conservation		Indication Déchets			Réemploi
										Etat de conservation ou de fonctionnement estimé	Suspicion de substances dangereuse				
Bâtiment	Niveau	Catégories	Eléments d'ouvrage	Désignation de l'objet, Caractéristiques principales	Matière	Nature du flux	Codes Déchets	Quantité	Calcul du poids	Neuf Bon Moyen Mauvais	OUI ou NON	Indications de dépose	Indication des flux de déchets	Indication de stockage et de transport	
3	RDC 008 à 012	3.1	Chape	Chape en béton 7cm	Béton, acier	Mélange de flux	17 01 01	4,5 m²	1,125	MOYEN	NON	Engins de démolition, concassage, séparation du béton et des ferraillages et autres matières.	Recyclage	Stockage sur aire du site; manutention par engins	
3	RDC 008 à 012 ET N1 001 et 002	3.1	Eléments porteurs horizontaux	Hypothèse dalles pleines en béton armé 20cm	Béton, acier	Mélange de flux	17 01 01	113 m²	56,5	BON	NON	Engins de démolition, concassage, séparation du béton et des ferraillages et autres matières.	Recyclage	Stockage sur aire du site; manutention par engins	
3	RDC 008 à 012 ET N1 001 et 002	5.1	Cloisons	Cloisons aggloméré + enduit ciment sur les deux faces ep de 7 à 10cm	Brique, aggloméré, enduit ciment	Mélange de flux	17 01 07	219 m²	23,28408	MOYEN	NON	Démolition avec tri de matière	Recyclage	Stockage DI dans des containers séparés pour chaque matière.	
3	RDC 023/026/027	5.1	Cloisons	Verre simple vitrage en partie haute des cloisons en bois	Verre	Monoflux	17 02 02	54 m²	0,648	MOYEN	NON	Dépose soignée de l'objet dans son intégralité.	Recyclage	Stockage en benne DI sur aire du site.	
3	RDC 008 à 012 ET N1 001 et 002	7.1	Revêtements de sol	Carrelage 1 cm collé	Carrelage, colle	Mélange de flux	17 09 04	113 m²	2,3052	MOYEN	NON	Démolition mécanique	Recyclage	Stockage en vrac pour enlèvement dans benne dédiée	
3	RDC 008 à 012 ET N1 001 et 002	7.2	Revêtements de murs	Faïence et colle	Carrelage, colle	Mélange de flux	17 09 04	80 m²	1,632	MOYEN	NON	Démolition mécanique	Recyclage	Stockage en vrac pour enlèvement dans benne dédiée	

2.2.2. Déchets Non Dangereux (DND) Non Inerte

Localisation		Description des Produits, Matériaux, Equipements			Description des déchets potentiels			Quantification Valeur de référence (m3, m2, ml, U)		Etat de conservation		Indication Déchets			Identifiant
										Etat de conservation ou de fonctionnement estimé	Suspicion de substances dangereuse				
Bâtiment	Niveau	Catégories	Eléments d'ouvrage	Désignation de l'objet, Caractéristiques principales	Matière	Nature du flux	Codes Déchets	Quantité	Calcul du poids	Neuf Bon Moyen Mauvais	OUI ou NON	Indications de dépose	Indication des flux de déchets	Indication de stockage et de transport	
3	RDC LOCAL 023	3.3	Eléments porteurs verticaux	Poutre secondaire section 8,5 x 5cm	Acier	Monoflux	17 04 05	100 ml	1,67	MOYEN	NON	Engins de manutention	Recyclage	Stockage sur aire du site; manutention par engins	
3	RDC LOCAL 023	3.3	Eléments porteurs verticaux	Poutre principale section 17 x 5cm	Acier	Monoflux	17 04 05	47 ml	1,6685	MOYEN	NON	Engins de manutention	Recyclage	Stockage sur aire du site; manutention par engins	
3	RDC	6.2	Menuiseries Extérieures du magasin 016	Fenêtre Acier : cadre et montant en cornière acier double ouvrant verre 5mm. Cornière 30x30	Acier, verre	Mélange de flux	17 09 04	3 m²	0,081	MOYEN	NON	Dépose soignée de l'objet dans son intégralité.	Recyclage	Stockage DND sur palettes adaptées.	
3	RDC 008 à 012 ET N1 001 et 002	6.2	Menuiseries	Fenêtre bois + simple Vitrage verre 25 kg/m²	Bois B, verre, métal, plastique	Mélange de flux	17 09 04	20 m²	0,7	MOYEN	NON	Dépose soignée de l'objet dans son intégralité.	Recyclage	Stockage DND sur palettes adaptées.	
3	N1 002	6.2	Menuiseries	Fenêtre métal + simple Vitrage verre 25 kg/m²	verre, métal	Mélange de flux	17 09 04	4 m²	0,18	MOYEN	NON	Dépose soignée de l'objet dans son intégralité.	Recyclage	Stockage DND sur palettes adaptées.	
3	RDC 008 à 012 ET N1 001 et 002	6.2	Menuiseries	Porte bois et cadre métallique	Bois B, métal	Mélange de flux	17 09 04	10 U	0,5	MOYEN	NON	Dépose soignée de l'objet dans son intégralité.	Recyclage	Stockage DND sur palettes adaptées.	
3	RDC 023/026/027	6.2	Menuiseries	Porte pleine pvc / bois avec vitrage	Plastique, métal, verre, bois	Mélange de flux	17 09 04	3 U	0,09	MOYEN	NON	Dépose soignée de l'objet dans son intégralité.	Recyclage	Stockage DND sur palettes adaptées.	
3	RDC	5.1	Cloisons centrale C.F.	BA18 Double peau avec ossature double et isolation	Plâtre, métal, isolant	Mélange de flux	17 09 04	260 m²	13	MOYEN	NON	Démolition avec tri de matière	Valorisation matière	Stockage DND dans des containers séparés pour chaque matière.	
3	RDC	5.5	Menuiseries intérieures	Porte Coupe Feu 1/2 H	métal	Mélange de flux	17 09 04	8 U	1,6	MOYEN	OUI	Dépose soignée de l'objet dans son intégralité.	Recyclage	Stockage en benne DND sur aire du site.	
3	RDC 023/026/027	7.1	Revêtements de sol	Sol souple	Plastique, colle	Mélange de flux	17 09 04	96 m²	0,288	MOYEN	NON	Dépose des éléments dissociables.	Valorisation énergétique	Stockage en vrac pour enlèvement dans benne dédiée	
3	PARTIE HAUTE DU MUR PERIPHERIQUE	5.2	Isolant projeté	Flocage	Isolant	Monoflux	17 06 04	380 m²	0,57	MOYEN	NON	Démolition mécanique	Valorisation énergétique	Stockage en vrac pour enlèvement dans benne dédiée	

	PERIPHERIQUE													dédiée
3	RDC 023/026/027/ 008 à 012 et N1 001 et 002	5.3	Faux plafonds	Dalle minérale avec support et fixation	Plâtre, métal	Mélange de flux	17 09 04	209 m²	0,836	MOYEN	NON	Séparation des éléments : Récupération des dalles + dépose du support	Recyclage	Stockage DND dans des contenants séparés
3	RDC 023/013(ZONE TERTIAIRE)	3.6	Escalier	Escalier droit, marche en acier avec mains courante/barrière	Acier	Monoflux	17 04 05	3 U	3	MOYEN	NON	Dépose manuelle.	Recyclage	Stockage dans containers DND
3	RDC 008 à 012 ET N1 001 et 002	8.1	Diffusion de chaleur / refroidissement	Radiateur acier	métal	Monoflux	17 04 05	6 m²	0,36	MOYEN	NON	Purge au préalable du réseau hydraulique, dépose soignée par élément	Recyclage	Stockage dans containers DND
3	RDC 023/026/027	8.1	Diffusion de chaleur / refroidissement	Radiateur électrique	Acier, cuivre, plastique, céramique	Mélange de flux	20 01 36	3 m²	0,03	MOYEN	NON	Coupure de l'électricité au préalable, dépose manuelle soignée.	Recyclage	Stockage dans containers DND
3	RDC 008 / 011 /012	8.2	Traitement d'air	Bouche de ventilation Ø 124	Plastique, Acier	Mélange de flux	17 09 04	4 U	0,006			Dépose manuelle.	Valorisation matière	Stockage dans containers DND
3	RDC 008 à 012/023/026/ 027 ET N1 001 et 002	10.2	Distribution électrique / câbles / supports	Câbles électriques Cuivre 2G2,5 mm²	Cuivre, plastique	Mélange de flux	17 04 11	34 ml	0,00578			Coupures des réseaux électriques au préalable.	Recyclage	Stockage en vrac DND en bennes dédiées.
3	N1 DEVANT LOCAL 001	8.2	Conduits d'air	Conduits	Acier galvanisé	Monoflux	17 04 05	8 ml	0,08	MOYEN	NON	Coupures des réseaux électriques au préalable.	Valorisation matière	Stockage en vrac DND en bennes dédiées.
3	RDC WC ET DOUCHE ZONE TERTIAIRE	9.2	Canalisations	Cuivre Ø22	Cuivre	Monoflux	17 04 01	10 ml	0,006	MOYEN	NON	Dépose des canalisations de leur support.	Recyclage	Stockage DND en vrac dans container de matière similaire.
3	RDC WC ET DOUCHE ZONE TERTIAIRE	9.2	Canalisations évacuation	PE Ø40	Plastique	Monoflux	17 02 03	10 ml	0,0023			Dépose des canalisations de leur support.	Valorisation matière	Stockage DND en vrac dans container de matière similaire.
3	VIDE SANITAIRE DEVANT ZONE TERTAIRE		Conduits	Conduits d'eaux usées	Matériaux de construction contenant de l'amiante	Monoflux	17 02 03	10 ml	0,1			Coupures des réseaux électriques au préalable.	Valorisation matière	Stockage en vrac DND en bennes dédiées.
3	RDC 023	5.1	Clôture	Grille acier	Acier	Monoflux	17 04 05	42 m²	0,42	MOYEN	NON	Dépose par élément	Recyclage	Stockage en vrac pour enlèvement dans benne dédiée
3	RDC 023/026/027	5.1	Cloisons	Cloison Bois	Bois	Mélange de flux	17 09 04	75 m²	0,75	MOYEN	NON	Démolition mécanique avec engins adaptés	Valorisation matière	Stockage en benne DND sur aire du site.
3	RDC LOCAL 023	1.4	Clôtures	Poteau métal section 10cm par 12cm hauteur : 2,10m	Acier	Monoflux	17 04 05	14 U	0,63	MOYEN	NON	Démolition mécanique avec engins adaptés	Recyclage	Stockage DND dans des contenants séparés
3	RDC 023/026/027	3.1	Eléments porteurs horizontaux	Plancher Bois	Bois B	Monoflux	17 04 05	96 m²	2,4	MOYEN	NON	Dépose manuelle.	Recyclage	Stockage DND dédié

2.2.3. Déchets Dangereux (DD)

Localisation		Description des Produits, Matériaux, Equipements			Description des déchets potentiels			Quantification Valeur de référence (m3, m2, ml, U)		Etat de conservation		Indication Déchets			Réemploi
										Etat de conservation ou de fonctionnement estimé	Suspicion de substances dangereuse				
Bâtiment	Niveau	Catégories	Eléments d'ouvrage	Désignation de l'objet, Caractéristiques principales	Matière	Nature du flux	Codes Déchets	Quantité	Calcul du poids	Neuf Bon Moyen Mauvais	OUI ou NON	Indications de dépose	Indication des flux de déchets	Indication de stockage et de transport	
3	RDC LOCAL 016 MAGASIN	7.2	Revêtement de poteau	Peinture plomb sur poteaux tubulaires diamètre 10cm et croissillons diamètre 4cm.	Peinture, plomb	Mélange de flux	17 09 04	2 m²	0,02	MOYEN	OUI	Démontage soignée, entreprise spécialisée	Elimination	Les objets seront stockés selon les méthodes de l'entreprise qualifiée pour les retraits d'éléments pollués au plomb en vue de leur élimination en ISDD.	

2.2.4. Déchets d'Equipements

Localisation		Description des Produits, Matériaux, Equipements			Description des déchets potentiels			Quantification Valeur de référence (m3, m2, ml, U)		Etat de conservation		Indication Déchets			
										Etat de conservation ou de fonctionnement estimé	Suspicion de substances dangereuse				
Bâtiment	Niveau	Catégories	Eléments d'ouvrage	Désignation de l'objet, Caractéristiques principales	Matière	Nature du flux	Codes Déchets	Quantité	Calcul du poids	Neuf Bon Moyen Mauvais	OUI ou NON	Indications de dépose	Indication des flux de déchets	Indication de stockage et de transport	Reemploi
3	RDC 008 à 012/023/026/027 ET N1 001 et 002	10.4	Appareillages électriques	Prises de courant 16 A - 2 pôles + Terre	Plastique, Cuivre	Mélange de flux	20 01 36	53 U	0,0106	MOYEN	NON	Coupure des réseaux électriques, démontage manuelle.	Recyclage	Stockage dans containers DND - DEEE	
3	RDC 008 à 012/023/026/027 ET N1 001 et 002	10.4	Appareillages électriques	Interrupteurs Va et vient	Plastique, Cuivre	Mélange de flux	20 01 36	11 U	0,0022	MOYEN	NON	Coupure des réseaux électriques, démontage manuelle.	Recyclage	Stockage dans containers DND - DEEE	
3	RDC 023/026/027	10.4	Appareillages électriques	Prises RJ45	Plastique, Cuivre	Mélange de flux	20 01 36	22 U	0,0044	MOYEN	NON	Coupure des réseaux électriques, démontage manuelle.	Recyclage	Stockage dans containers DND - DEEE	
3	RDC 020	9.3	Sanitaires	Bacs à douche céramique	Céramique	Monoflux	17 01 03	2 U	0,1	MOYEN	NON	Coupure de l'alimentation en eau. Purge des réseaux d'eau. Dépose manuelle.	Recyclage	Stockage dans containers DI	
3	RDC 008 à 012 ET N1 001 et 002	9.3	Sanitaires	Lavabo	Céramique	Monoflux	17 01 03	5 U	0,1	MOYEN	NON	Coupure de l'alimentation en eau. Purge des réseaux d'eau. Dépose manuelle.	Recyclage	Stockage dans containers DI	
3	N1 DEVANT LOCAL 001	9.1	Production d'Eau Chaude Sanitaire	Ballon d'eau chaude 200 l	Acier, cuivre, plastique	Mélange de flux	20 01 36	1 U	0,05	MOYEN	NON	Purge au préalable du réseau hydraulique, coupure de l'alimentation électrique, dépose soignée.	Recyclage	Stockage dans containers DND - DEEE	
3	TOUTES ZONES	8.3	Production chauffage	Aérothermes catgaz 2 bouches	Acier, plastique, Cuivre	Mélange de flux	20 01 35	18 U	0,9	MOYEN	NON	Coupure et purge des réseaux hydrauliques, purge des liquides frigorigènes, coupure des alimentations en énergie	Recyclage	Stockage dans containers DND - DEEE	
3	TOUTES ZONES	8.3	Production chauffage	Aérothermes catgaz 1 bouche	Acier, plastique, Cuivre	Mélange de flux	20 01 35	11 U	0,33	MOYEN	NON	Coupure et purge des réseaux hydrauliques, purge des liquides frigorigènes, coupure des alimentations en énergie et /ou gaz. Dépose manuelle soignée.	Recyclage	Stockage dans containers DND - DEEE	
3	RDC 008 / 011 /012	8.2	Traitement d'air	CTA	Métal, plastique, Cuivre	Mélange de flux	17 04 07	1 U	2			Dépose manuelle et engin de levage. Séparation et tri des différents composants.	Recyclage	Stockage dans containers DND - DEEE	

3	N1 LOCAL 005	8.3	Production chauffage/refoidissement	Cassette de clim	Acier, plastique, Cuivre	Mélange de flux	17 09 04	1 U	0,04	MOYEN	NON	Coupure et purge des réseaux hydrauliques, purge des liquides frigorigènes, coupure des alimentations en énergie et /ou gaz. Dépose manuelle soignée.	Recyclage	Stockage dans containers DND - DEEE
3	RDC 008 / 011 / 012	11.4	Equipements	Essuie mains	Métal, plastique	Mélange de flux	20 01 39	2 U	0,006	MOYEN	NON	Dépose manuelle.	Recyclage	Stockage dans containers DND
3	RDC 008 à 012 ET N1 001 et 002	10.3	Luminaires	Néon simple 1,20	Métal, plastique, Cuivre	Mélange de flux	20 01 36	5 U	0,01	MOYEN	NON	Coupure des réseaux électriques, démontage manuelle.	Recyclage	Stockage dans containers DND - DEEE
3	RDC 008 à 012/023/026/ 027 ET N1 001 et 002	10.3	Luminaires	Bloc néon double 50 x50	Métal, plastique, Cuivre	Mélange de flux	20 01 36	33 U	0,0825	MOYEN	NON	Coupure des réseaux électriques, démontage manuelle.	Recyclage	Stockage dans containers DND - DEEE
3	RDC 008 / 011 / 012	11.4	Equipements	Sechoir main	Métal, plastique	Mélange de flux	20 01 39	3 U	0,006	MOYEN	NON	Dépose manuelle.	Recyclage	Stockage dans containers DND
3	RDC 008 / 011 / 012	9.3	Sanitaires	WC	Céramique	Monoflux	17 01 03	3 U	0,051	MOYEN	NON	Coupure de l'alimentation en eau. Purge des réseaux d'eau. Dépose manuelle.	Recyclage	Stockage dans containers DI
3	RDC 012	9.3	Sanitaires	Urinoir	Céramique	Monoflux	17 01 03	3 U	0,045	MOYEN	NON	Coupure de l'alimentation en eau. Purge des réseaux d'eau. Dépose manuelle.	Recyclage	Stockage dans containers DI
3	N1 LOCAL 005	10.1	Tableau électrique	Boitier électrique	Acier, plastique, Cuivre	Mélange de flux	20 01 36	1 U	0,005	MOYEN	NON	Coupure des réseaux électriques, démontage manuelle.	Recyclage	Stockage dans containers DND - DEEE

2.2.5. Déchets Dangereux Amiantés

Localisation		Description des Produits, Matériaux, Equipements			Description des déchets potentiels			Quantification Valeur de référence (m3, m2, ml, U)		Etat de conservation		Indication Déchets			
										Etat de conservation ou de fonctionnement estimé	Suspicion de substances dangereuse				
Bâtiment	Niveau	Catégories	Eléments d'ouvrage	Désignation de l'objet, Caractéristiques principales	Matière	Nature du flux	Codes Déchets	Quantité	Calcul du poids	Neuf Bon Moyen Mauvais	OUI ou NON	Indications de dépose	Indication des flux de déchets	Indication de stockage et de transport	Réemploi

2.3. Tableau de synthèse des Mobiliers et Divers équipements liés à l'usage et l'occupation du bâtiment

2.3.1. Statut Réemploi

Localisation		Description des Produits, Matériaux, Equipements						Quantification Valeur de référence (m3, m2, ml, U)		Etat de conservation		Indication de réemploi		
										Etat de conservation ou de fonctionnement estimé	Suspicion de substances dangereuse			
Bâtiment	Niveau	Catégories	Eléments d'ouvrage	Désignation de l'objet, Caractéristiques principales	Assemblage	Age du produit	Documentation dispo	Quantité	Calcul du poids	Neuf Bon Moyen Mauvais	OUI ou NON	Indication de dépose	Indication de réemploi	Indication de stockage et de transport.

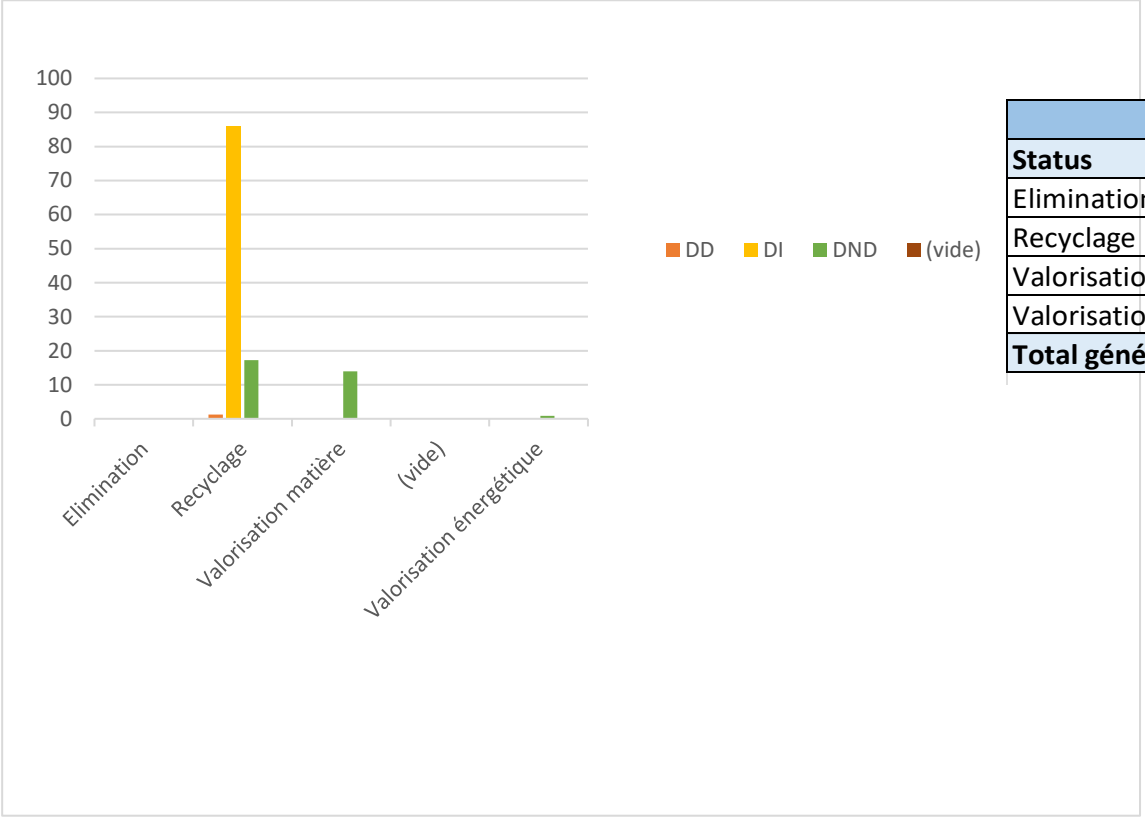
2.3.2. Statut Déchets

Localisation		Description des Produits, Matériaux, Equipements			Description des déchets potentiels			Quantification Valeur de référence (m3, m2, ml, U)		Etat de conservation		Indication Déchets			
										Etat de conservation ou de fonctionnement estimé	Suspicion de substances dangereuse				
Bâtiment	Niveau	Catégories	Eléments d'ouvrage	Désignation de l'objet, Caractéristiques principales	Matière	Nature du flux	Codes Déchets	Quantité	Calcul du poids	Neuf Bon Moyen Mauvais	OUI ou NON	Indications de dépose	Indication des flux de déchets	Indication de stockage et de transport	Réemploi

2.4. Tableau de synthèse des déchets résiduels

Localisation		Description des Produits, Matériaux, Equipements			Description des déchets potentiels			Quantification Valeur de référence (m3, m2, ml, U)		Etat de conservation		Indication Déchets			
										Etat de conservation ou de fonctionnement estimé	Suspicion de substances dangereuse				
Bâtiment	Niveau	Catégories	Eléments d'ouvrage	Désignation de l'objet, Caractéristiques principales	Matière	Nature du flux	Codes Déchets	Quantité	Calcul du poids	Neuf Bon Moyen Mauvais	OUI ou NON	Indications de dépose	Indication des flux de déchets	Indication de stockage et de transport	Réemploi

2.5. Répartition des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative par catégorie et filière



	Classification			
Status	**DD**	**DI**	**DND**	**Total général**
Elimination	0,02		0	0,02
Recyclage	1,23	85,79028	17,23398	104,25426
Valorisation matière	0	0	13,9383	13,9383
Valorisation énergétique			0,858	0,858
Total général	**1,25**	**85,79**	**32,03**	**119,07**

La nature et les quantités estimées des matériaux identifiés comme « réemployables sur le site » sont données à titre indicatif. Elles ne tiennent pas compte de l'usage du foncier ou du projet de construction. Leur réemploi reste soumis aux essais de convenance requis.

3.3 Identification des filières régionales de gestion des déchets issus de la démolition

Le déchet est défini par le code de l'environnement (livre V, titre IV, article L. 541-1) comme : *« Toute substance ou tout objet, ou pus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire. »*.

Les déchets de déconstruction sont classés en trois catégories définies ci-dessous par le code de l'environnement :
- Les déchets Inertes (DI) : tout déchet qui ne subit aucune modification physique, chimique ou biologique importante, qui ne se décompose pas, ne brûle pas, ne produit aucune réaction physique ou chimique, n'est pas biodégradable et ne détériore pas les matières avec lesquelles il entre en contact d'une manière susceptible d'entraîner des atteintes à l'environnement ou à la santé humaine.
- Les déchets non dangereux (DnD) : tout déchet qui ne présente aucune des propriétés qui rendent un déchet dangereux.
- Les déchets dangereux (DD) : tout déchet qui présente une ou plusieurs des propriétés de dangers (ex : nocif, irritant, inflammable, corrosif, dangereux pour l'environnement, etc.). Ils sont signalés par un astérisque dans la codification européenne des déchets.

Le code de l'environnement prévoit que tout exploitant ou maître d'ouvrage générant des déchets mette en œuvre une hiérarchie des modes de traitement des déchets consistant à privilégier, dans l'ordre :
a) La préparation en vue de la réutilisation ;
b) Le recyclage ;
c) Toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique ;
d) L'élimination ;

Le code de l'environnement prévoit également que la gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore, sans provoquer de nuisances sonores ou olfactives et sans porter atteinte aux paysages et aux sites présentant un intérêt particulier ;

Définitions des modes de traitement

Préparation en vue de la réutilisation : toute opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement ;

- Recyclage : toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblaiement ne peuvent pas être qualifiées d'opérations de recyclage ;

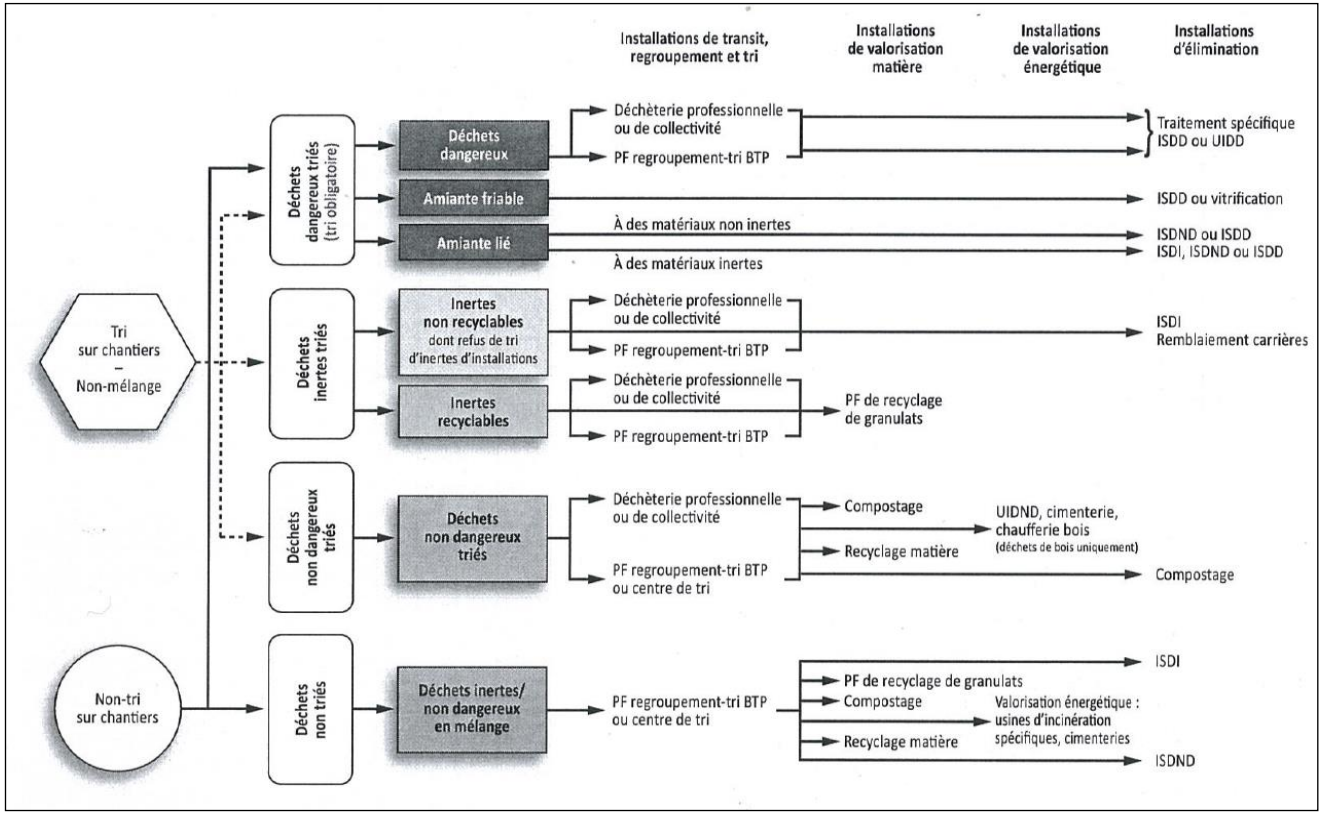
Valorisation : toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets ;

Elimination : toute opération qui n'est pas de la valorisation même lorsque ladite opération a comme conséquence secondaire la récupération de substances, matières ou produits ou d'énergie.

Le schéma suivant présente la synoptique des filières de regroupement, tri, valorisation et élimination des déchets. Les filières de réutilisation et de réemploi ne sont pas symbolisées dans ce synoptique car elles n'existent que pour certains matériaux.

Légende :

- *ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes ;*
- *ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux ;*
- *ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux ;*
- *PF : Plate-forme*
- *UIDND : Usine d'incinération de Déchets Non Dangereux.*



3.4 Introduction du Schéma d'Organisation et de Gestion et d'Elimination des Déchets (SOGED)

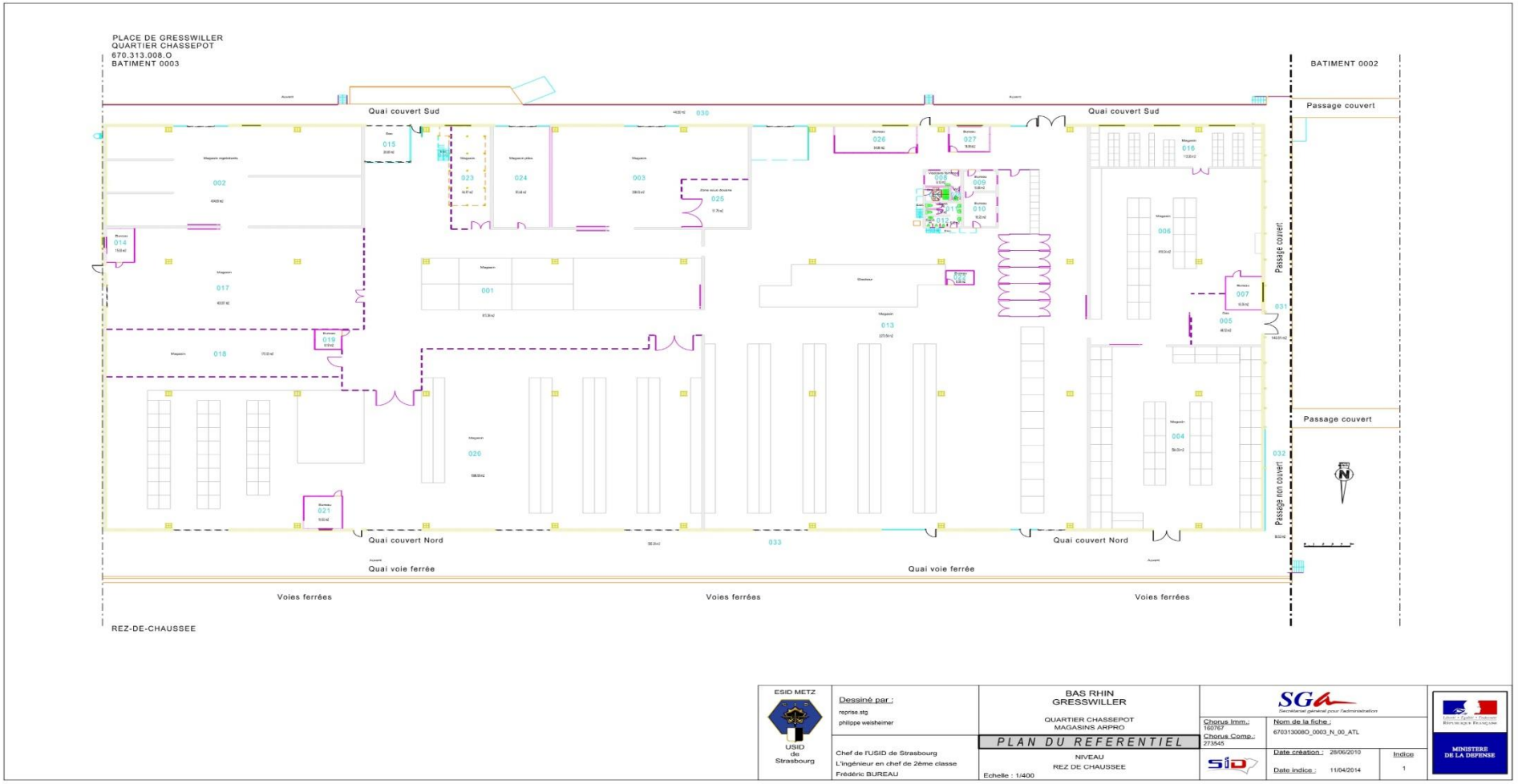
Le SOGED constitue le document de référence à tous les intervenants (maîtres d'ouvrage, entreprises, maître d'oeuvre,...) traitant spécifiquement de la gestion des déchets du chantier.

Au travers du SOGED, les intervenants du chantier de démolition s'engagent sur :
- le tri sur le site des différents déchets de chantier,
- les méthodes qui seront employées pour ne pas mélanger les différents déchets (bennes, stockage, localisation sur le chantier des installations, etc.),
- les centres de stockage et/ou centres de regroupement et/ou unités de recyclage vers lesquels seront acheminés les différents déchets, en fonction de leur typologie et en accord avec le gestionnaire devant les recevoir,
- l'information, en phase travaux, du maître d'œuvre et du coordinateur environnemental quant à la nature et à la constitution des déchets et aux conditions de dépôt envisagées sur le chantier,
- les modalités retenues pour assurer le contrôle, le suivi et la traçabilité,
- les moyens matériels et humains mis en œuvre pour assurer ces différents éléments de gestion des déchets.

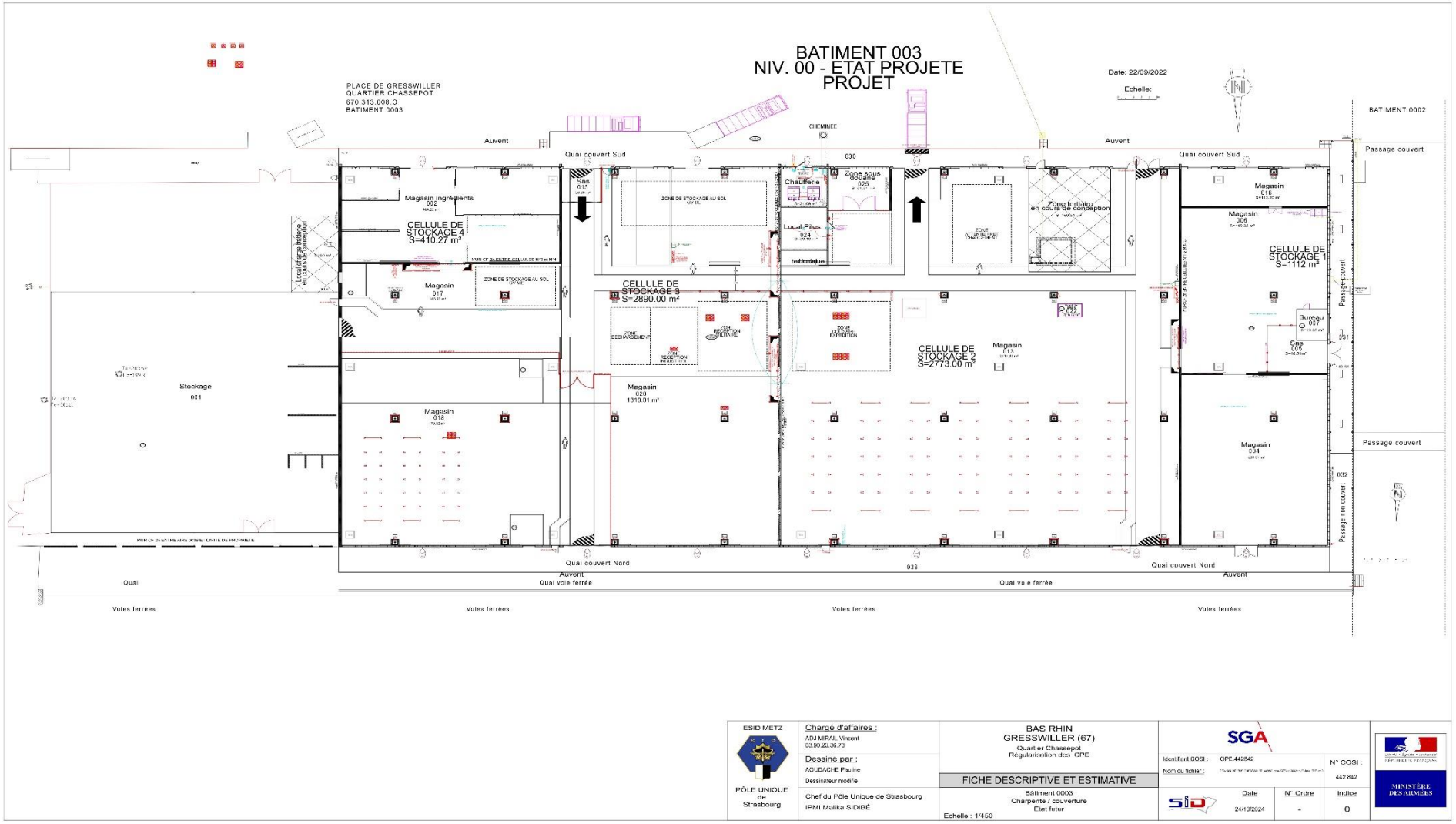
Nous vous conseillons de prévoir un SOGED dans le cadre de la déconstruction du bâtiment, objet de ce rapport, afin que la réglementation Déchets soit respectée et que le chantier se déroule dans de bonnes conditions environnementales.

3. ANNEXE 1 : PLANS DU BATIMENT

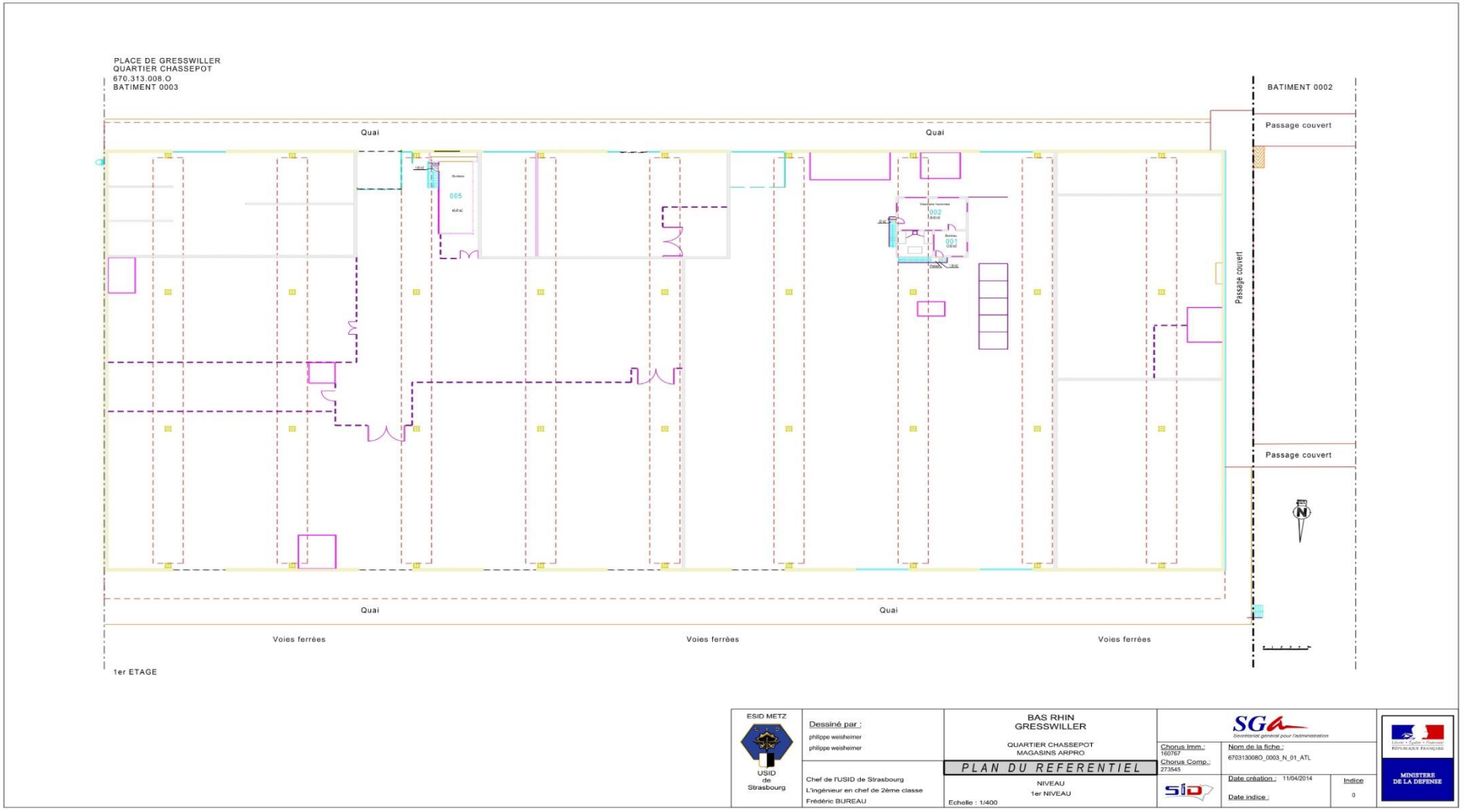
Rez-de-chaussée :



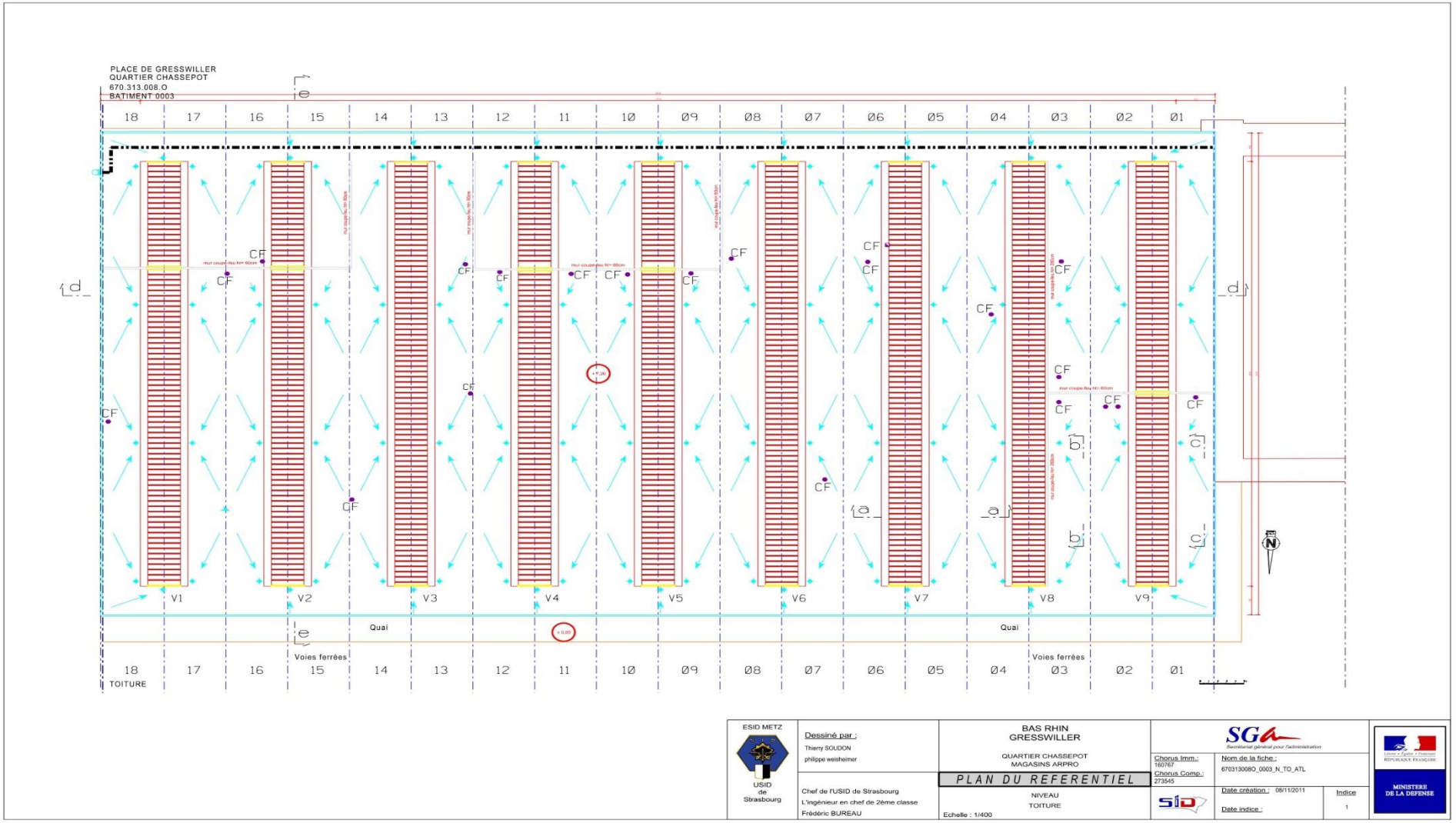
Rez-de-chaussée état Futur :



Etage 1 :


PLACE DE GRESSWILLER
QUARTIER CHASSEPOT
670.313.008.O
BATIMENT 0003
BATIMENT 0002
Passage couvert
Quai
Quai
005
002
001
Passage couvert
Passage couvert
Quai
Quai
Voies ferrées
Voies ferrées
Voies ferrées
1er ETAGE
ESID METZ
USID de Strasbourg
Dessiné par :
philippe weisheimer
philippe weisheimer
Chef de l'USID de Strasbourg
L'ingénieur en chef de 2ème classe
Frédéric BUREAU
BAS RHIN
GRESSWILLER
QUARTIER CHASSEPOT
MAGASINS ARPRO
PLAN DU REFERENTIEL
NIVEAU
1er NIVEAU
Echelle : 1/400
SGA
Chorus Imm.: 160767
Chorus Comp.: 273545
Nom de la fiche : 6703130080_0003_N_01_ATL
Date création : 11/04/2014
Date indice :
Indice
0
MINISTERE DE LA DEFENSE

Toiture :


PLACE DE GRESSWILLER
QUARTIER CHASSEPOT
670.313.008.O
BATIMENT 0003
18 17 16 15 14 13 12 11 10 09 08 07 06 05 04 03 02 01
CF
V1 V2 V3 V4 V5 V6 V7 V8 V9
Quai
Quai
Voies ferrées
Voies ferrées
TOITURE
ESID METZ
USID de Strasbourg
Dessiné par :
Thierry SOUDON
philippe weisheimer
Chef de l'USID de Strasbourg
L'ingénieur en chef de 2ème classe
Frédéric BUREAU
BAS RHIN
GRESSWILLER
QUARTIER CHASSEPOT
MAGASINS ARPRO
PLAN DU REFERENTIEL
NIVEAU
TOITURE
Echelle : 1/400
SGA
Chorus Imm.: 160767
Chorus Comp.: 273545
Nom de la fiche : 6703130080_0003_N_TO_ATL
Date création : 08/11/2011
Date indice :
Indice
1
MINISTERE DE LA DEFENSE

4. ANNEXE 2 : FILIERES POSSIBLES DE TRAITEMENT DES DECHETS

Déchets dangereux :

CENTRES DE TRAITEMENT | DÉCHÈTERIES PUBLIQUES | COLLECTEURS

	NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1	SCHROLL	65,45 km	SARRALTROFF	
2	SCHROLL PFASTATT	104,35 km	PFASTATT	✓
3	CERNAY ENVIRONNEMENT	105,38 km	CERNAY	
4	ALSADIS	105,38 km	CERNAY	
5	DECHETTERIE DE CONTREXEVILLE	153,49 km	CONTREXEVILLE	

Déchets non dangereux :

CENTRES DE TRAITEMENT | DÉCHÈTERIES PUBLIQUES | COLLECTEURS

	NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1	BARUCH ET FISCH	8,5 km	ROSHEIM	
2	SCHROLL MOLSHEIM	10,17 km	MOLSHEIM	✓
3	SPIESS SA	29,62 km	BENFELD	
4	REICHSTETT MATERIAUX VENDENHEIM	40,47 km	VENDENHEIM	✓
5	SCHROLL - RECYPARC	57,92 km	HAGUENAU	
6	SCHROLL - RECYPARC	59,28 km	COLMAR	

5. ANNEXE 3 : ACTEURS DU REEMPLOI

En fonction de la nature et de l'attractivité des matériaux retrouvés sur votre site, nous pouvons retrouver 3 grands scénarios de réemploi possible :

Revente ou don en l'état

Il s'agit de la revente ou le don des matériaux en l'état à des professionnels, particuliers ou associations…
L'avantage est de se débarrasser/revendre le matériau directement en l'état sans travaux de remise en état ou transformation préalable.
En fonction de la valeur intrinsèque du produit, de l'offre et de la demande du marché actuel, il pourra être vendu ou donné.
Plusieurs possibilités de revente ou don des matériaux peuvent être envisagées :

- Via les plateformes en ligne : plusieurs plateformes en ligne de matériaux de réemploi existent sur le marché.

- Via les associations : des associations telles qu'Emmaüs ou des ressourceries peuvent être intéressées pour la récupération de certains matériaux (mobiliers ou outillages notamment).

- Via les entreprises présentes sur le chantier : elles pourraient être intéressées pour récupérer certains matériaux pour les réutiliser sur d'autres de leurs chantiers.

- Via retour auprès des fournisseurs ou fabricants dans le cas de matériaux bien spécifiques (ascensoriste, pépinière, équipements techniques…).

Réutilisation interne sur le projet

Il s'agit de l'intégration des matériaux du bâtiment existant dans le projet architectural du futur projet. Ce scénario peut entrainer des frais liés à la rénovation ou transformation du matériau. Par ailleurs, ce scénario nécessite certaines vérifications de la part de l'entreprise, du bureau de contrôle, de l'économiste, du SPS et des BET sur les aspects techniques des matériaux et règlementaire, avant réutilisation directe du matériau.

Organiser une Ressourcerie sur le chantier

Selon la durée du chantier de curage/démolition, l'ouverture d'une ressourcerie sur site ou via un espace de stockage externe peut être intéressante.
Les gisements de matériaux intéressants pourront être entreposés, ce qui permettra de rendre compte de la quantité et qualité du panel de matériaux réutilisables.
Ils pourront être récupérés par les intervenants du chantier ou encore servir à un réseau d'acteurs locaux, sociaux et culturels (associations, atelier d'artiste, école, entreprises d'insertion…).
Le but n'étant pas d'alourdir la logistique du chantier ou encore d'ouvrir le chantier au public. L'idée de la ressourcerie sur site est bien de faciliter l'enlèvement des matériaux par une gestion facilitée : une zone de stockage des matériaux et un enlèvement aisé par des repreneurs identifiés.
En effet, la venue d'une personne extérieure au chantier devra être opérée de manière cadrée par le personnel du chantier et devra faire l'objet d'une autorisation préalable auprès de la maitrise d'ouvrage et de l'entreprise de curage/démolition.

PEM réemployables rencontrés sur site :

Clôture devant les poteaux de la face nord de la zone de stockage 038.	Réemploi possible sur site pour délimiter une zone déchets